Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230127-DEC_011_2023-AU

Publié en ligne le 10/02/2023
Transmis au contrôle de légalité le 08/02/2023

DECISION N° DEC_011_2023

Mise à disposition du local de la chapelle Saint Quirin à l'entreprise de travaux publics « VOGEL »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Saint Quirin, située rue de l'Hôpital à Sélestat, l'entreprise « Vogel TP » implantée à Scherwiller (2 allée de Fautenbach) souhaite disposer d'un espace dédié à sa « base-vie » durant la période des travaux d'une durée approximative de quatre mois.

Il est proposé de mettre à la disposition de la société,représentée par son Président Denis VOGEL, la salle principale du rez-de-chaussée de la chapelle d'une emprise d'environ 178 m², à compter du 25 janvier 2023 et jusqu'au 31 mai 2023, à titre gratuit.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de mettre à la disposition de l'entreprise « Vogel TP », un local d'une emprise d'environ 178 m² dans la chapelle Saint Quirin, du 25 janvier 2023 au 31 mai 2023, à titre gratuit.

CHARGE Monsieur Philippe DESAINTQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Hôtel de Ville • 9 place d'Armes | BP 40188 • 67604 Sélestat Cedex | Téléphone 03 88 58 85 00 • Fax 03 88 82 90 71
Sélestat.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le
ID : 067-216704627-20230127-DEC_011_2023-AU

Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 27/01/2023

Le Maire :
Marcel BAUER

Signé électroniquement par : Marcel BAUER
Date de signature : 30/01/2023
Qualité : Maire